

«Si l'on ne croit pas à la liberté d'expression pour les gens qu'on méprise, on n'y croit pas du tout»  
(Noam Chomsky, linguiste américain)



# Droit à la liberté d'expression

## QU'EST-CE QUE LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION?

L'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés* nous donne le droit à la liberté d'expression. Les autres conventions ratifiées par le Canada stipulent la même chose : article 21 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, article 13 de la *Convention relative aux droits des enfants* et article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Ce droit inclut la liberté de pensée, la liberté d'opinion, et la liberté de presse, c'est-à-dire la liberté de diffuser sa pensée de quelque façon que ce soit. La liberté d'expression est le fait de pouvoir s'exprimer sur n'importe quel sujet, sans avoir peur d'être bâillonné ou d'avoir à subir des représailles.

## POURQUOI CE DROIT EST-IL IMPORTANT?

Il s'agit d'un droit fondamental, pilier de la démocratie. La liberté d'expression existe pour que la société soit informée justement. Cela se réalise par le droit d'exprimer son opinion, de critiquer, de dénoncer, de discuter, d'avoir des débats. De cette façon, la diversité des points de vue sur un même sujet aide à comprendre de façon objective ce qui se passe dans le monde. En comprenant le monde, on peut s'impliquer pour participer à son amélioration.

## QU'ARRIVE-T-IL SI CE DROIT N'EST PAS RESPECTÉ?

Brimer la liberté d'expression embrouille la réalité. Cela encourage les injustices, comme les détentions arbitraires, les délits écologiques, les fraudes, les poursuites injustifiées, etc. Dans une société sans liberté d'expression, il faut adhérer à la pensée unique et ceux qui n'y adhèrent pas vivent les conséquences de leur dissidence qui peut aller du rejet jusqu'à l'emprisonnement ou la torture dans certains pays. Dans les pays où la liberté d'expression n'est pas respectée, les gens vivent quotidiennement dans la peur et la méfiance.



## NOUS AVONS DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

Si nous avons le droit de nous exprimer comme bon nous le semble, nous avons aussi la responsabilité de le faire dans le respect des autres et sans porter atteinte à leur intégrité. Faire valoir son droit d'expression ne signifie pas non plus mettre sous silence celui d'un autre. **Les nouvelles technologies permettent de s'exprimer de plus en plus librement, mais il faut rester responsable en diffusant de l'information vraie.** Il ne faut pas oublier que des milliers, voire des millions, de personnes peuvent lire ce qui est publié sur Internet, et cela peut avoir des conséquences tant positives que négatives.

## Relevez le défi

Essayez de comparer si l'actualité est rapportée de la même façon dans tous les médias.



# Le saviez-vous?

1 - Au Québec, une loi contre les poursuites-bâillons a été adoptée en 2009. Cette loi permet d'éviter que des compagnies poursuivent injustement des citoyens ou des groupes de citoyens n'ayant pas les ressources pour se défendre en justice. Elle protège la liberté d'expression des citoyens et fait tomber les craintes de poursuite.

2 - De 2000 à 2009, Amnistie internationale a fait libérer 59 prisonniers d'opinions dans le monde. Il s'agissait de personnes qui avaient été incarcérées injustement à cause des idées qu'elles avaient exprimées.

AMNISTIE INTERNATIONALE



3 - En 2010, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement permettant au journaliste Daniel Leblanc de ne pas révéler la source qui lui avait permis de découvrir le scandale des commandites en 2000. C'est une décision importante en matière de libre expression pour permettre aux journalistes de continuer leur travail d'enquête en assurant à leur source le secret journalistique.



4 - En Afrique, le moyen de communication le plus utilisé est la radio. À l'heure actuelle, des centaines de stations de radio communautaires sont en marche. Elles permettent à plusieurs communautés d'avoir accès à l'information, de dénoncer les abus dont elles sont victimes et de discuter des grands enjeux actuels, parfois même au péril de leur vie.

5 - En 1989 la Cour Suprême du Canada a déclaré que la Loi sur la protection du consommateur du Québec ne contrevient pas à la liberté d'expression en interdisant de diffuser de la publicité destinée aux moins de 13 ans. La protection des jeunes est considérée comme plus importante que la liberté d'expression des compagnies publicitaires.

## PALMARÈS DES PAYS RESPECTANT LA LIBERTÉ DE PRESSE DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES

		RANG (SUR 178)
	<b>Finlande</b>	<b>1</b>
	<b>États-Unis</b>	<b>20</b>
	<b>Canada</b>	<b>21</b>
	<b>France</b>	<b>44</b>
	<b>Cuba</b>	<b>166</b>
	<b>Chine</b>	<b>171</b>
	<b>Érythrée</b>	<b>178</b>

## Pour agir et en savoir plus

Ministère du Patrimoine canadien  
[www.pch.gc.ca](http://www.pch.gc.ca)

Le réseau canadien pour la consolidation de la paix  
[www.peacebuild.ca](http://www.peacebuild.ca)

Le collectif échec à la guerre  
[www.echecalaguerre.org](http://www.echecalaguerre.org)

Regroupement des organismes Espaces du Québec  
[www.roeq.qc.ca](http://www.roeq.qc.ca)

Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance  
[www.cccw-cepb.ca](http://www.cccw-cepb.ca)

Ministère du Patrimoine canadien  
[www.pch.gc.ca](http://www.pch.gc.ca)

Reporters sans frontières  
[fr.rsf.org](http://fr.rsf.org)

Amnistie Internationale  
Trois-Rivières  
[www.ai3r.org](http://www.ai3r.org)

Organisation mondiale de la santé  
[www.who.int/fr/](http://www.who.int/fr/)

Découvrez l'album pédagogique «Comprendre pour agir : Les droits des enfants»



[www.in-terre-actif.com](http://www.in-terre-actif.com)

«Connaissez-vous vos droits» est une initiative du Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/Trois-Rivières. Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Canada